

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2014

CP2014_09_4
id. 1089

L'an deux mille quatorze le vingt neuf septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEUX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**MARCHÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DU
PERSONNEL DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'HÔTEL DU
DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
AVENANTS N°1
MARCHÉS N°240/13 À 250/13**

Ces marchés ont pour objet la réalisation des travaux de l'entrée du personnel de l'Hôtel du Département .

Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

La procédure

Un appel d'offres a été lancé le 30 août 2012, selon la procédure adaptée

conformément aux articles 26-II-5 et 28 du code des marchés publics, pour un dépôt des offres fixé au 28 septembre 2012.

Le marché se décompose ainsi

- Lot 1: gros œuvre
- Lot 2: étanchéité
- Lot 3: menuiseries extérieures – serrurerie
- Lot 4: plafonds suspendus
- Lot 5: revêtements sols scellés
- Lot 6: revêtements sols minces
- Lot 7: peinture
- Lot 8: électricité courants forts et faibles
- Lot 9: ventilation – plomberie
- Lot 10: ascenseur

Les critères d'attribution

Les critères d'attribution ont été fixés dans le règlement de la consultation, comme suit :

- Valeur technique au regard du mémoire technique : 40%
- Prix : 60%

La commission d'appel d'offres, s'est réunie une première fois le 22 octobre 2012, et a décidé :

- de déclarer les lots 1, 3 et 5 infructueux car les montants étaient supérieurs à l'estimation administrative et de relancer un nouvel appel d'offres,
- de procéder à l'analyse technique des lots 2, 4 et 6 à 10.

Un second appel d'offres a été lancé, le 30 novembre 2012, pour les lots 1, 3 et 5. La remise des plis s'est faite le 3 janvier 2013.

De nouveau réunie le 4 février 2013, la commission d'appel d'offres a à l'issue de l'analyse des offres, décidé :

- d'une part de déclarer sans suite le lot n°3 – menuiseries extérieures – serrureries (montant des offres entre 210,4% et 219,5% au-dessus de l'estimation de la maîtrise d'œuvre) pour motif d'intérêt général et insuffisance budgétaire et de relancer avec un nouvel allotissement,
- et d'autre part, d'attribuer les marchés pour les lots 1, 2 et 4 à 10.

Un troisième appel d'offres a donc été lancé le 27 mars 2013, pour le lot n°3, décomposé comme suit :

- lot 3 bis: menuiseries extérieures;
- lot 3 ter: serrureries

La remise des offres était prévue pour le 2 Avril 2013.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 10 juin 2013 et à l'issue de l'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché du lot 3 bis – menuiseries extérieures et de consulter des entreprises pour le lot 3 ter – serrureries.

Le lot 2 (Étanchéité) avait été attribué à l'entreprise SOULIE, mais celle-ci a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Toulouse en juillet 2013. Un nouvel appel d'offres a donc été publié avec une remise des plis fixée au 17 juillet.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 Septembre 2013 et à l'issue de l'analyse des offres, a décidé d'attribuer :

- le marché du lot 3 ter – Serrureries
- le marché du lot 2 – Étanchéité

Les marchés de travaux ont donc été attribués comme suit :

N° Marché	LOT	Désignation	Nom du titulaire	Montant du marché en € HT	Montant du marché en € TTC
240/13	1	Gros-œuvre	ETC	374 668,00	449 601,60
241/13	2	Étanchéité	EUROTIP	19 789,80	23 747,76
242/13	3bis	Menuiseries extérieures	POUX	40 504,00	48 604,80
243/13	3ter	Serrureries	BONFANTE	52 991,67	63 590,00
244/13	4	Plafonds suspendus	LAGARRIGUE	2 429,50	2 915,40
245/13	5	Revêtements scellés sols	LAGARRIGUE	21 553,41	25 864,09

N° Marché	LOT	Désignation	Nom du titulaire	Montant du marché en € HT	Montant du marché en € TTC
246/13	6	Revêtements sols minces	SOL FRANCAIS	13 146,46	15 775,75
247/13	7	Peinture	ROUDIE	5 932,00	7 118,40
248/13	8	Électricité	FAUCHE	30 000,00	36 000,00
249/13	9	Ventilation / Plomberie	ARQUE	3 697,50	4 437,00
250/13	10	Ascenseur	CFA	26 900,00	32 280,00
TOTAL				591 612,34	709 934,80

Avenant n°1

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux,
- l'augmentation ou la diminution du montant du marché.

Le présent avenant vise à permettre la réalisation de travaux supplémentaires selon le tableau présenté.

Incidence financière

Compte tenu de ces modifications, le nouveau montant des marchés entraîne une augmentation du montant total de 1 630,87 € TTC.

La commission d'appel d'offres, en séance du 28 Juillet 2014, a émis un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du conseil général les avenants n°1 aux marchés de travaux pour les lots 1, 3bis, 5 et 8 relatifs aux travaux de construction de l'entrée du personnel du conseil général de l'Hôtel du Département.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 28 juillet 2014,

Vu les marchés n° 240/13 à 250/13 relatifs aux travaux de construction de l'entrée du personnel du conseil général de l'Hôtel du Département

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les avenants n°1 aux marchés de travaux susvisés pour les lots 1, 3bis, 5 et 8 ;
- Précise que ces avenants ont pour objet la modification de la masse initiale des travaux ainsi que l'augmentation ou la diminution des marchés comme défini ci-après ;

N° Marché	Nom du titulaire	Montant initial marché en €TTC	Travaux supplémentaires en €TTC	Avenant N°1: Montant marché augmenté en TTC	%
240/13	ETC	449 601,60	15 156,00	464 757,60	3,37%
241/13	EUROTIP	23 747,76		23 747,76	0,00%
242/13	POUX	48 604,80	5 251,20	53 856,00	10,80%
243/13	BONFANTE	63 590,00		63 590,00	0,00%
244/13	LAGARRIGUE	2 915,40		2 915,40	0,00%
245/13	LAGARRIGUE	25 864,09	2 589,98	28 454,07	10,01%

N° Marché	Nom du titulaire	Montant initial marché en €TTC	Travaux supplémentaires en €TTC	Avenant N°1: Montant marché augmenté en TTC	%
246/13	SOL FRANCAIS	15 775,75	-15 775,75	0,00	Marché résilié
247/13	ROUDIE	7 118,40	-7 118,40	0,00	Marché résilié
248/13	FAUCHE	36 000,00	1 527,84	37 527,84	4,24%
249/13	ARQUE	4 437,00		4 437,00	0,00%
250/13	CFA	32 280,00		32 280,00	0,00%
TOTAL		709 934,80	1 630,87	711 565,67	0,23%

- Le montant total des marchés sera donc augmenté de 1 630,87 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET